N°141 juillet-août 2023

SaintJean.com

Bulletin d'information de la Commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

Mairie de Saint-Jean-sur-Vilaine

9 rue de Rennes
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.32.55
mairie@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h
Mardi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi **24 juillet 2023 à 20h30**

Bibliothèque

Place de la Grand'Cour
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.71.83
bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Heures d'ouverture

Mercredi : 14h00-17h30
Vendredi : 15h30-17h30
Dimanche : 10h00-11h30

Mariage

GARDAN Jean-Marc et DESBIN Elodie le **13 mai 2023**

La mairie sera fermée les samedis 15 juillet, 5, 12 et 19 août

Rédaction et de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Pour recevoir **le saintjean.com par mail, merci de faire la demande à cette adresse :**

communication@stjean-vilaine.fr ou via le site (inscription lettre d'information)

Associations, si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain numéro (septembre-octobre) déposez-le à la mairie ou envoyez-le par mail à communication@stjean-vilaine.fr au plus tard le **25 août.**

Informations municipales et extra-municipales

Urbanisme : actualités

Lotissement de la Touche

La Commission Communale en charge du dossier se réunira mardi **4 juillet** pour fixer **le prix des terrains et les critères d'attribution.**
La décision sera ensuite arrêtée lors du Conseil Municipal du **lundi 24 juillet.**

Le début des travaux de terrassement et de construction des réseaux est prévu pour la **mi-juillet**. Ils devraient s'achever pour le mois de **février 2024** sous condition d'une météo favorable.

Les personnes intéressées par une parcelle sont invitées dès à présent à soumettre ou renouveler leur candidature par mail à **urbanisme@stjean-vilaine.fr** ou par courrier auprès de la mairie.

Les demandes seront étudiées dès la rentrée. Nous reprendrons contact avec les personnes retenues en fonction des critères établis lors de la commission

Travaux rue de l'Eglise et rue du Poirier

Les travaux d'assainissement et d'aménagement de voirie devraient commencer début **septembre pour une durée d'environ 3 mois.**

La route sera fermée aux véhicules et piétons pendant toute la durée des travaux.

Les usagers seront invités à utiliser la voie de contournement pendant cette période.

Mineurs non accompagnés cherchent familles solidaires

Le dispositif « Familles solidaires » du Département d'Ille-et-Vilaine permet à des familles bretilliennes de parrainer et/ou d'accueillir des mineurs ou jeunes majeurs non accompagnés (jeunes autonomes de plus de 16 ans et moins de 21 ans).

Les Mineurs Non Accompagnés (**MNA**) sont des jeunes de nationalité étrangère arrivés seuls sur le territoire français sans ressources et isolés de leurs familles.
Ils sont pris en charge par le Département dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance. Concrètement, le parrainage permet de **proposer à un ou une jeune des temps de répit par rapport à la vie en collectivité et de tisser des liens localement : accueil pour un repas en famille, sortie, activité de loisirs, soutien scolaire…**

« *Cela m'aide beaucoup de savoir que je ne suis pas seul.* » confie Tidiane, parrainé par une famille rennaise. Pour sa marraine, le retour est aussi très positif : « *Le courant est passé. Il nous apporte beaucoup de joie et notre relation est construite sur la liberté* ».

Plusieurs jeunes sont concernés et intéressés par un parrainage près de chez vous.

Vous souhaitez en savoir plus ou vous souhaitez proposer un parrainage ?

Rendez-vous sur www.ille-et-vilaine.fr/familles-solidaires et découvrez l'histoire de Mustafa, parrainé par Marie-André depuis plusieurs années, ou contactez le Département par mail à famillessolidaires@ille-et-vilaine.fr

Forum des associations

La mairie organise pour la troisième année un **forum des associations**.

Il se déroulera le **samedi 2 septembre** de **9h30 à 12h30** à la salle annexe des sports.

Ce sera l'occasion pour tous les habitants de découvrir les différentes associations et activités proposées sur la commune.

Entrée libre et gratuite

Pour tout renseignement **: Mairie 02.99.00.32.55**

mairie@stjean-vilaine.fr

Coupon sport 35

Le Département d'Ille-et-Vilaine renouvelle le dispositif coupon sport pour la saison **2023-2024.**

Les coupons sport **ont pour but d'aider les jeunes bretilien.nes de 11 à 15 ans** (né.es entre 2008 et 2012), **bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire** (A.R.S), à pratiquer une **activité sportive de qualité et régulière**.

Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de **20 €** par enfant pour une licence et adhésion comprise entre **45 et 90 €** ou de **40 €** par enfant si le coût global est supérieur à **91€.**

Pour en bénéficier, les familles doivent **effectuer une demande lors de l'inscription de leur enfant auprès de l'association sportive** en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S et du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par **l'ANCV.**

Contact pour toute information pratique :

Service jeunesse et sport

jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr 02.99.02.34.14

ACTUALITÉS

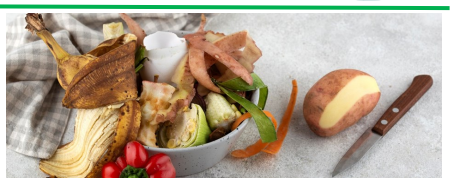

Tri à la source des biodéchets en 2024 : Quelles solutions propose le SMICTOM ?

UNE OBLIGATION DE TRI DES BIODECHETS ?

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévoit la généralisation du **tri à la source des biodéchets** à partir du **1er janvier 2024**. Toutefois, plus que pour les particuliers, c'est surtout le service public de gestion des déchets qui est visé par cette législation. Il incombe donc au SMICTOM de proposer à chaque habitant une ou plusieurs solutions pour pouvoir trier, chez eux, leurs déchets alimentaires.

LES 3 SOLUTIONS POUR TRIER SES BIODECHETS.

Avec ou sans jardin, à la campagne ou en ville… Pour chaque foyer, il existe une solution pour composter ses biodéchets. Voici les **3 solutions proposées par le SMICTOM** :

Quand on a un jardin : Le compostage dans un bac est la solution la plus courante. En plus d'accélérer le processus de décomposition des aliments, le composteur s'adapte à tous les types de jardins grâce aux différents volumes de bac.

Les avantages : Il prend peu de place dans le jardin / limite l'accès des animaux / permet de composter rapidement et une grande quantité de déchets.

Comment faire ? Le SMICTOM propose des ventes de composteurs à tarifs réduits. De nombreuses dates de distribution sont ouvertes tout au long de l'année et sur différentes communes du territoire.
Réservation : www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/reserver-un-composteur/

Quand on a peu ou pas de jardin : Le compostage partagé avec ses voisins, c'est la solution ! Il fonctionne sur le même principe que le compostage individuel en bac. Seule nuance, un site de compostage partagé sera composé de trois bacs : un bac pour les apports quotidiens de déchets, un second bac pour stocker la matière sèche et un dernier bac pour laisser le compost se reposer et se dégrader.

Les avantages : permet de composter sans jardin / crée du lien entre voisins / permet de récupérer du compost pour les jardins ou potagers partagés

Comment faire ? Le SMICTOM accompagne les habitants d'un collectif à l'installation et au suivi d'un site de compostage partagé entre voisins. Il suffit d'en faire la demande auprès du SMICTOM. Aujourd'hui, une vingtaine de sites existent sur le territoire. L'objectif est d'accroître ce nombre.
Faire une demande de site de compostage collectif : www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/demandez-un-site-de-compostage-partage/

Composter en appartement, c'est possible avec le **lombricompostage** ! Grâce à l'action des vers, il est possible de composter ses déchets de cuisine à l'intérieur de l'appartement ou sur un balcon. Les vers sont placés dans un bac appelé lombricomposteur et vont venir digérer les déchets.
Les avantages : permet de composter sans jardin / pas besoin de retourner les déchets / Ne produit aucune odeur.

Comment faire ? Le SMICTOM proposera bientôt un bon de réduction pour l'achat d'un lombricomposteur chez un partenaire. Renseignez-vous sur : www.smictom-sudest35.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des bornes d'apports volontaires connectées pour mieux vous accompagner.

Vous l'avez peut-être remarqué, de nombreuses bornes d'apports volontaires arborent désormais **un QR Code** à côté du lecteur de badge. **A quoi sert-il ?** Tout simplement à vous permettre de communiquer plus facilement avec le SMICTOM en cas d'anomalie constatée sur la borne. Une trappe bloquée, un sac coincé, un écran défectueux … Scannez simplement le code pour envoyer un signalement au SMICTOM. Il sera traité directement pas le service de collecte afin de régler la défaillance rapidement.

Déchets textiles : ça se recycle, mais pas avec les emballages ou les papiers !

Depuis quelques mois, beaucoup de textiles (vêtements, linges de maison, couettes, petites maroquineries) et chaussures sont déposés dans les sacs jaunes et dans les bornes dédiées aux emballages et aux papiers. Ils sont ensuite envoyés au centre de tri des emballages où ils y sont refusés et repartent donc à l'incinération. Une fin de vie coûteuse pour l'usager et regrettable, car s'ils avaient été bien triés, ils auraient pu être réutilisés ou recyclés.

Pour recycler les textiles même usés, un geste simple : **le don** ! Déposez-les en sacs fermés dans les conteneurs blancs ***Le Relais*** disponibles partout sur le territoire ou en déchèteries. Si vos textiles sont encore en bon état, vous pouvez également les donner à des **associations solidaires** ou en **recycleries !**

Bibliothèque Municipale

Nouveautés juillet-août 2023

Résultats PRIX MINOTS

Les communes de **Saint-Jean-sur-Vilaine**, **Domagné**, **Marpiré**, **Dourdain**, **Montreuil sous Pérouse**, **Saint-Didier** et **Bais** en partenariat avec la librairie « Un livre sur l'étagère » de Châteaubourg ont proposé aux enfants une nouvelle sélection de livres pour l'année 2023 dans le cadre du **prix de lecture des bibliothèques Minots.**

Les livres ont été remis dès la rentrée de septembre lors de l'accueil de classe en bibliothèque afin que chaque enfant puisse avoir le temps de s'approprier l'ensemble des lectures de son niveau.

En juin, tous les enfants de l'école Sainte Elisabeth, de la maternelle au CM2, sont venus voter pour leur livre préféré à la bibliothèque. À cette occasion, chaque enfant a reçu sa carte d'électeurs. Le matériel d'élections de la mairie (urne, enveloppes) a également été utilisé. Une façon ludique de faire découvrir le fonctionnement d'un vote. Cette année, **1072** enfants ont participé au vote sur l'ensemble des communes dont **156** votants pour Saint-Jean-Sur-Vilaine.

Livres lauréats 2023

TPS-PS

MS-GS

CP (ex aequo)

CE

CM

Tous les livres du prix Minots sont empruntables à la bibliothèque.

Après-midi jeux vidéo

Mercredi 5 juillet

de 14h00 à 17h00

Venez vous amuser toute l'après-midi sur la console switch seul ou à plusieurs, entre amis ou en famille.

Au programme, **Just dance 2020** et **Mario Kart 8 Deluxe.**

Entrée libre et gratuite

Renseignements : biblioteque@stjean-vilaine.fr

02.99.00.71.83

Pendant l'été, la durée des prêts est prolongée

A compter du **samedi 17 juin**, la durée des prêts est prolongée sur l'ensemble des bibliothèques du réseau **Arléane**.

Vous pouvez restituer les documents empruntés à votre convenance, mais au plus tard le mercredi **13 septembre**.

https://arleane.vitrecommunaute.bzh/.

Pays de Vitré

Chantier Européen de bénévoles

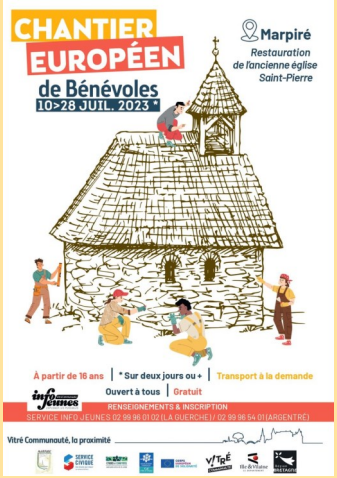

L'édition 2023 des chantiers européens de bénévoles aura lieu à **Marpiré du 10 au 28 juillet** ! L'occasion pour des jeunes locaux (à partir de 16 ans) de rencontrer des jeunes venant de toute l'Europe autour de la restauration d'une ancienne église. **Il reste encore quelques places !**

Dans ce cadre, des **animations ouvertes à tous sont également proposées.**

Mercredi 12 Juillet

18h30 - Cocktail d'inauguration

Rencontrez les bénévoles européens et locaux qui participent à la restauration de notre patrimoine.

Mercredi 19 Juillet

18h30 - Randonnée (5 km environ) - 19h30/20h : Animation musicale

Un moment convivial pour échanger lors d'une balade permettant de découvrir les pépites de Marpiré suivi d'une animation musicale.

Jeudi 27 Juillet

18h00 - Jeux (*Vous pouvez apporter des jeux : pétanque, palets, raquettes de badminton…*)

18h30 - Auberge Espagnole *(Chacun apporte un plat, une entrée ou un dessert qu'il souhaite faire partager avec les autres participants)*

Renseignements et inscriptions :

- 02.99.96.01.02 (La Guerche)
- 02.99.96.54.01 (Argentré)

Animations été 2023 par l'Office de Tourisme

Jeudis de l'été

À la sortie du travail, en vacances, en repos, retrouvez-vous en famille ou entre amis pour un moment de détente et de convivialité. Gourmandises et produits du terroir à partager pour un moment délicieux ! Animations pour des enfants joyeux ! Musique éclectique pour un public heureux ! Sans oublier balades contées et randonnée pour les plus curieux !

Rendez-vous les jeudis 13, 20, 27 juillet ; 3,10,17 août de 18h à 21h30 en centre-ville.

Visite chez les producteurs

Des producteurs ouvrent leurs portes au public les mercredis en **juillet-août**.

Ils proposent des visites guidées de leur exploitation pour faire partager leur passion et découvrir leur métier et savoir-faire. Les lieux de visite sont communiqués lors des inscriptions.

Mercredis 5, 12, 19 et 26 juillet / 2, 9, 16, 23 et 30 août

Tout public – 2 € par personne – gratuit pour les moins de 2 ans

Sur inscription à l' Office du tourisme – 02 99 75 04 46

Jeux grandeur nature

Envie de découvrir Vitré de manière ludique !

Pour la 3ème édition du Mystère Abgrall, Vitré propose une quête dans le centre-ville. Ce jeu annuel et gratuit est à destination des adolescents et adultes. Le Mystère Abgrall dispose de 24 quêtes locales sur la région de la Bretagne !

Toutes les informations sont dans le lien suivant : https://www.tourismebretagne.com/preparer-mon-sejour/actualites/mystere-abgrall/

N'hésitez pas à découvrir ou redécouvrir également Le géocaching « **Les Trésors de Haute-bretagne** » disponible toute l'année via cette application : https://www.tresorsdehautebretagne.fr/.

Tout savoir sur le programme de l'été et les visites

Retrouvez tous les spectacles, visites, concerts, animations, dans le dépliant « **Votre été à Vitré Communauté** » disponible à la mairie, à la bibliothèque ainsi qu' à l'Office du tourisme de Vitré, l'accueil de Vitré Communauté et dans les commerces. https://www.bretagne-vitre.com/

La parole aux Associations

UNC

Cérémonie anniversaire du 8 mai

L'anniversaire **du 8 mai 1945** à Saint Jean sur Vilaine s'est déroulé au monument aux morts en présence de la section **UNC**, **AFN**, **OPEX**, **Soldats de France**, quelques habitants de St Jean et le Conseil municipal des jeunes qui a remis sur l'arbre du souvenir les étiquettes **des 6 soldats morts à cette guerre.**

Après la cérémonie, à la salle annexe des sports, Monsieur le Maire, **Marc Fauvel,** a procédé à la remise de décoration à :

Emile Lejas, actuel président de l'UNC et soldat de France depuis 15 ans.

Michel Pigeon (AFN) ancien président de 2012 à 2021.

André Dufeu, Soldat de France et secrétaire depuis 11 ans.

Monsieur le Maire a remercié les personnes décorées pour leurs différentes actions au sein de la section UNC de St Jean sur Vilaine.

La cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié offert par la municipalité.

AEJI

En juillet, **Puc Lepouch**, un réalisateur cherche de nouveaux talents pour la première édition du **Marpiwood festival** !

L'accueil de loisirs ouvre à Marpiré du lundi **10 juillet au vendredi 4 août.** Cette année, l'AEJI va accueillir plus de **120** enfants des communes de Marpiré, Champeaux et St Jean.

L'équipe d'animation, Armand, Louane, Guillian, Louann, Noé, Anne, Julien, Lou, Alicia, Paul, Aléna et Zoé et Marie se préparent depuis déjà quelques mois pour préparer un programme d'activités destiné aux enfants de **3 à 14 ans**.

Cette année, les enfants seront répartis en 4 groupes, les **Noupiks (3-5 ans),** les **Tamagos (6-7ans)**, les **Avares (8-11 ans)** et les **Mistiks (12-14 ans).**

Au programme en juillet : projet vidéo, journée hors les murs à Champeaux, rallye vélos, mini-camps, veillée et nuits au centre, grands jeux tous les jours !, cuisine, rencontre avec le chantier international.... et encore pleins de surprises ! Cette année, la fête du centre, le **vendredi 28 juillet** va se délocaliser au **cinéma de Châteaubourg** pour visionner sur grand écran les courts métrages des enfants effectués cette année.

Il reste de la place pour le mois de juillet alors n'hésitez pas et contactez Marie pour effectuer l'inscription de votre enfant !

aejicsf@gmail.com **06.89.08.39.53**

Respire&Marche

Dernier cours de la saison **Respire&Marche** à Saint Jean le jeudi **6 juillet**. Lors de ce trimestre d'été, les participants ont profité des bienfaits de cette activité en extérieur dans une ambiance joyeuse et conviviale.

L'activité **Respire&Marche** est un programme ludique pratiqué **en extérieur** associant la **marche synchronique et afghane**, la **cohérence cardiaque**, la **sophrologie**, les **étirements doux**, les **postures d'équilibre et des jeux de mémoire** afin d'entretenir en douceur sa forme physique et cognitive.

L'activité se déroule à Saint Jean sur Vilaine le **jeudi soir de 18h30 à 19h30** le long de la Vilaine ou à la salle annexe des Sports par temps de pluie.

Des cours sont également proposés sur les communes à proximité **(Balazé, Rennes, Vitré...)**

À la rentrée, **grande nouveauté** : **Respire&Marche** propose désormais le choix entre **6 et 12 séances** d'une heure au trimestre.

La reprise des cours aura lieu **le jeudi 14 septembre.**

Vous pourrez retrouver le stand **Respire&Marche** lors du forum des associations le samedi **2 septembre à la salle annexe des Sports**.

Renseignements et inscriptions :

Séverine MOUSSAULT 06.58.43.99.10

respire.et.marche@gmail.com

www.respireetmarche.com

Club du sourire

Au mois de juin, les membres du club du sourire ont eu l'opportunité de découvrir le spectacle **« Les champs Libres »** sur le thème du remembrement proposé par la bibliothèque dans le cadre du prix « **Facile à lire** ». Un moment très apprécié de tous.

Prochaines animations : Deux pique-niques.

Le premier, **offert par le Club**, aura lieu sur place le **jeudi 13 juillet** à l'ancienne cantine située près de la bibliothèque et le deuxième, à emporter, le **jeudi 10 août** à la pièce d'eau de Monsieur Louis JEULAND.

Vous pourrez retrouver le club du sourire au forum des associations le **samedi 2 septembre** à la salle annexe des Sports.

Renseignements et inscriptions auprès de **Marie-Jo GAILLARD** au **02.99.00.73.75**.

Extrait de séances du Conseil Municipal du 4 avril, 15 mai et 19 juin 2023

Vote du budget primitif 2023 « Budget principal »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions du budget communal 2023. **(Cf. délibération 2023-04-34**)

Vote du budget primitif 2023 « lotissement de La Touche »

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions du budget "Lotissement La Touche" 2023. **(Cf. délibération 2023-04-35)**

Demande de participation financière du lycée Hôtelier de la Guerche de Bretagne pour un élève

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité pour verser cette aide financière car la municipalité a refusé la participation financière pour d'autres lycées.

Subvention de l'AEJI de Saint Jean sur Vilaine pour 2023

Après avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour verser la subvention 2023 formulée par l'AEJI de Saint Jean Sur Vilaine d'un montant de **29 222 €**.

Modification des statuts de vitré Communauté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les modifications des statuts de Vitré Communauté (**Cf : Délibération 2023-05-38)**

Devis pour acquisition d'une tondeuse pour le service technique

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour retenir l'entreprise Espace Emeraude pour un montant de **16 900 €.H.T (20 280 €.T.T.C)**

Devis pour travaux d'évacuation de massifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour retenir l'entreprise **LARDEUX** pour un montant de **2310 €. H.T (2718 €.T.T.C)**

Attribution des lots 1,2,3 et 4 dans le cadre du marché du lotissement de la Touche

Après avoir pris connaissance des résultats, le Conseil Municipal décide de valider 4 entreprises. **Pigeon TP** pour le terrassement voirie pour un montant de **571 837,01 € H.T, TPB** pour les eaux pluviales et eaux usées pour un montant total de **240 000 € H.T**, l'entreprise **ERS** concernant le téléphone, habillage et coffrets pour un montant total de **74 400 € H.T** et l'entreprise **LARDEUX** pour les aménagements paysagers pour un montant **de 117 138.69 € H.T.**

Devenir de la maison de la Cour

Après débat et vote à bulletin secret, le Conseil Municipal décide de vendre la maison située rue de la Cour par **11 voix** pour, 2 contre et une abstention.

Devis pour achat de matériel informatique pour mairie et bibliothèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise **Module Fibre** d'un montant de **920€ H.T** pour l'achat d'un portable et d'un poste à disposition du public reconditionné et le devis de l'entreprise **Ideal Concept** d'un montant de **2508.33 € H.T** pour l'achat de PC et écrans à destination de la mairie et de la bibliothèque.

Devis pour achat de vitrine extérieure pour affichage à la bibliothèque

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise **COMAT&VALCOT** pour un montant de **258.85 € H.T. (310.62 € T.T.C.).**

Devis pour acquisition d'aspirateurs et chariot de lavage pour mairie, cantine et bibliothèque

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour retenir l'entreprise **OBYO** pour un aspirobrosseur d'un montant de **767.26 € H.T**, l'entreprise **POUTEAU** pour 2 aspirateurs pour un montant de **460.64 €** H.T et l'entreprise **V10** pour un chariot d'un montant de **105.87 € H.T.**

Devis pour tonte de terrain de football

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour retenir le devis de l'entreprise **SERRAND PAYSAGE** pour un montant de **3300 €. H.T** pour une durée de 6 mois.

Aménagement rue de l'Eglise et rue du Poirier

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité l'entreprise **SRAM TP** pour un montant de **187 774.00 € H.T.** concernant le Terrassements/Voirie/Eaux pluviales et autorise Mr Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Revalorisation de la Taxe d'Aménagement

Après avoir délibéré à main levée, le Conseil décide, à **12 voix pour**, d'augmenter la taxe à **2.5 %** au lieu des 2% actuels. **(Cf. délibération 2023-06-50)**

Lotissement La Touche : choix du bureau d'études pour la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le bureau d'études **ABG Coordination** pour la mission SPS pour un montant de **1240.00 € H.T. (1488.00 € T.T.C.).**

Devis pour restauration d'un muret place de l'Eglise

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise **LA PIERRE ET LE CISEAU** pour un montant de **2393.93 € H.T. (2872.72 € T.T.C)** .

Devis pour restauration du clocher de l'Eglise

Des travaux supplémentaires afin de sécuriser le site étant nécessaires, l'entreprise a fait parvenir un autre devis annulant les 2 autres précédents Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, a accepté à l'unanimité le devis de l'entreprise **LA PIERRE ET LE CISEAU** d'un montant de **17 164.98 € H.T. (20 597.98 € T.T.C.).**

DIA

Le Conseil Municipal n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

20, rue Léonard de Vinci, cadastré section A, **n°1690** d'une superficie totale de **669** m².

5, rue du Verger cadastré section A **n°1774** d'une superficie de **395 m²** .

14, rue des Coteaux cadastré section A n° **1957** d'une superficie de **131 m²**.

15, rue des Coteaux cadastré section A n°**1955** d'une superficie totale de **163** m².